Accusé de réception en préfecture 001-240100883-20230928-D20230928-215-DE Date de télétransmission : 03/10/2023 Date de réception préfecture : 03/10/2023

DELIBERATION DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE – N° 2023-215 « COMMUNAUTE DE COMMUNES DE LA PLAINE DE L'AIN »

L'an 2023, le jeudi 28 septembre, à 18h00, le Conseil de Communauté de Communes de la Plaine de l'Ain, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à Saint-Vulbas, sous la présidence de Jean-Louis GUYADER, Président. Date de convocation : jeudi 21 septembre 2023 - Secrétaire de séance : Marcel JACQUIN

Nombre de membres en exercice : 84 - Nombre de présents : 53 - Nombre de pouvoirs : 8 - Nombre de votants : 61

Etaient présents et ont pris part au vote: Max ORSET, Daniel FABRE, Christian de BOISSIEU, Liliane FALCON, Aurélie PETIT, Thierry DEROUBAIX, Jean-Marc RIGAUD, Vincent MANCUSO, Gisèle LEVRAT, Lionel MANOS, Laurent BOU, Sylvie RIGHETTI-GILOTTE, Daniel MARTIN, Bernard PERRET, Patrick BLANC, Jean-Louis GUYADER, Joël BRUNET, Claire ANDRÉ, Jean PEYSSON, Françoise GARIBIAN, Christian LIMOUSIN, Gérard BROCHIER, Serge GARDIEN, André MOINGEON, Cyril DUQUESNE, Stéphanie JULLIEN, Alexandre NANCHI, Lionel KLINGLER, Viviane VAUDRAY (à partir de la délibération n°2023-168), Jean-Pierre GAGNE (jusqu'à la délibération n°2023-191), Franck PLANET (jusqu'à la délibération n°2023-191), Jean-Luc RAMEL (jusqu'à la délibération n°2023-218), Elisabeth LAROCHE, Jean-Alex PELLETIER, Régine GIROUD, Frédéric TOSEL, Mohammed EL MAROUDI (jusqu'à la délibération n°2023-207), Patrice MARTIN, Denis JACQUEMIN (jusqu'à la délibération n°2023-217), Laurent REYMOND-BABOLAT, Nathalie MAGNON-MICOLAS, Pascal PAIN, Pascal COLLIGNON, Valérie CAUWET DELBARRE, Jehan-Benoît CHAMPAULT, Béatrice DALMAZ, Lionel CHAPPELLAZ (jusqu'à la délibération n°2023-206), Fabrice VENET (jusqu'à la délibération n°2023-214), Gilbert BOUCHON, Josiane CANARD, Patrick MILLET (jusqu'à la délibération n°2023-214), Marcel JACQUIN, Agnès OGERET, Valérie BERNARD, Sébastien GOBET, Françoise VEYSSET-RABILLOUD, Emilie CHARMET, Eric BEAUFORT, Roselyne BURON.

Etaient excusés et ont donné pouvoir: Daniel GUEUR (à Liliane FALCON), Jean-Pierre BLANC (à Christian de BOISSIEU), Stéphanie PARIS (à Daniel FABRE), Joël GUERRY (à Jehan-Benoît CHAMPAULT), Dominique DALLOZ (à Stéphanie JULLIEN), Marie-José SEMET (à Elisabeth LAROCHE), Jean ROSET (à Patrick BLANC), Marie-Claude REGACHE (à Fabrice VENET), Sylviane BOUCHARD (à Eric BEAUFORT).

Etaient excusés et suppléés : Daniel BEGUET (par Valérie BERNARD), Maud CASELLA (par Sébastien GOBET).

Etaient excusés: Marie-Françoise VIGNOLLET, Thérèse SIBERT, Jean MARCELLI, Frédéric BARDOT, Nazarello ALONSO. Etaient absents: Sylvie SONNERY, Patricia GRIMAL, Antoine MARINO MORABITO, Dominique DELOFFRE, Ludovic PUIGMAL, Joël MATHY, Walter COSENZA, Maël DURAND, Gaël ALLAIN, Françoise GIRAUDET, Bernard GUERS.

Objet : Communication du rapport d'activité du Syndicat de la Rivière Ain Aval et de ses Affluents (SR3A) pour 2022

VU l'avis favorable du Bureau communautaire du 18 septembre 2023 ;

M. Jean-Louis GUYADER, président, présente le rapport d'activité du syndicat de la Rivière Ain Aval et de ses Affluents (SR3A).

Il rappelle que la CCPA est un membre important de ce syndicat. Elle désigne 15 des 37 membres du comité syndical (10 par Haut-Bugey Agglomération, 4 par la CC Rives de l'Ain – Pays de Cerdon, et 8 pour les 4 autres intercommunalités adhérentes).

M. Alain SICARD assure la présidence. Pour la CCPA, Jean-Pierre GAGNE et Jean PEYSSON sont vice-présidents ; Hélène BROUSSE et Daniel BEGUET sont membres du bureau.

Le SR3A assure pour le compte de ses membres l'exercice de la compétence obligatoire de gestion des milieux aquatiques et de prévention contre les inondations.

Le rapport d'activité et les autres documents en annexe reviennent en détail sur l'ensemble des actions réalisées en 2022.

Accusé de réception en préfecture 001-240100883-20230928-D20230928-215-DE Date de télétransmission : 03/10/2023 Date de réception préfecture : 03/10/2023

L'exercice a été marqué par la montée en puissance des actions de prévention des inondations, le syndicat assurant notamment la gestion de digues. L'engagement d'un PAPI (Programme d'Actions de Prévention des Inondations) permettra de bénéficier des fonds dits Barnier.

Plusieurs travaux ont concerné le territoire de la CCPA à Saint-Maurice-de-Rémens et Ambutrix (gestion des atterrisements), Saint-Denis-en-Bugey (interventions et étude de dangers sur le Buizin).

En 2022, la contribution financière de la CCPA au fonctionnement du syndicat mixte s'est élevée à 504 563,20 €.

La contribution est basée sur un montant de 6,40 € par habitant du bassin versant et financée à 90 % par la taxe Gemapi.

Il faut noter que la contribution de tous les EPCI a représenté 30 % des recettes du syndicat mixte, grâce aux subventions obtenues (Agence de l'Eau, Département et Europe).

Le Conseil communautaire :

- PREND ACTE de la communication du rapport annuel d'activité du SR3A pour 2022.

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an ci-dessus, pour extrait conforme, Le Président certifie, sous sa responsabilité, le caractère exécutoire de la présente délibération, Transmise en Sous-Préfecture de Belley, le 3 octobre 2023 Publiée le 14 007, 2023

Le Président, Jean-Louis GUYADER

Pour le président et par délégation Le 1^{er} vice-président,

Marcel JACQUIN

